



Carros, le vendredi 12 septembre 2025

**ARRETE MUNICIPAL 63/25-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT AU VILLAGE
LORS DES NUITS DE « LA FETE HISTORIQUE »
LE SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025**

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande des associations patrimoine et traditions Carrossoises de Carros

Considérant que pour assurer le bon déroulement des manifestations « LA FETE HISTORIQUE » qui aura lieu le samedi 27 septembre 2025, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking de la villa Barbary.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur l'intégralité du parking sauf ceux autorisés de la villa Barbary : Du vendredi 26 septembre 2025 14h00 au samedi 27 septembre 2025 19h00

ARTICLE 2 -Le stationnement sera interdit sur l'intégralité du petit parking au niveau de la grange face la Forge : Du vendredi 26 septembre 2025 14h00 au samedi 27 septembre 2025 19h00

ARTICLE 3 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 4 - Outre les recours gracieux et hiérarchique qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 5 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 6 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Conseiller départementale des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur
Yannick BERNARD

